



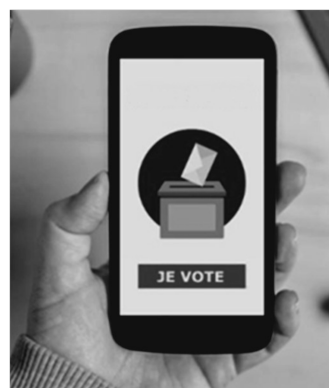
# Les élections professionnelles

Votre effectif atteint ou dépasse 11 salariés depuis 12 mois consécutifs : vous devez organiser les élections du Comité Social et Économique !

Pas de panique, pour une première mise en place ou un renouvellement du CSE Le Cabinet Gest'RH vous accompagne dans l'organisation de vos élections professionnelles...

## En répondant à vos questions :

- **Quand organiser les élections ?**
- **Qui peut être candidat ?**
- **Qui peut voter ?**
- **Comment rédiger le PAP ?**
- **Quelles obligations respecter ?**
- **Sous quels délais ?**
- **Comment se déroule le scrutin ?**



**Accompagnement téléphonique** durant l'ensemble de la période du processus

**Accompagnement** à chaque étape clé du processus



**Planning détaillé** de l'ensemble des actions et des échéances

**Calculs** des effectifs, salariés éligibles, salariés électeurs



**Rédaction** des différents documents (PAP, courriers, affichages...)

## GESTRH

Gestion des Ressources Humaines



02 76 32 70 28



contact@gest-rh.fr

www.gest-rh.fr



108 rue d'Estimauville 76600 Le Havre

## NOTRE ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN PLACE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES CONTRIBUE À :

- ◇ Identifier le périmètre concerné et les instances
- ◇ Établir le calendrier
- ◇ Préparer le protocole d'accord préélectoral PAP
- ◇ Définir les collèges électoraux et la répartition des sièges
- ◇ Fiabiliser les listes électorales
- ◇ Lancer l'appel à candidatures
- ◇ Déterminer les modalités de vote
- ◇ Déclaratif post élection

**Le Cabinet GEST'RH est à votre écoute pour répondre à toutes vos questions relatives à la mise en œuvre de vos élections professionnelles du CSE.**